

MERCREDI, 10 DECEMBRE 2014

Thüringer Allgemeine

SONDERSHAUSEN

GSES informe l'assemblée des citoyens sur le site de stockage de déchets de Sondershausen

09/12/2014 - 16h40

Sondershausen (district administratif de la région de Kyffhäuser). Le mécontentement de la population quant au site de stockage de déchets dangereux dans la mine gronde. Aussi, mardi soir dernier, l'exploitant a convié les citoyens à une soirée d'information.



L'assemblée des citoyens dans la salle Carl-Schroeder.

Une centaine de citoyens intéressés s'est rassemblée pour s'informer sur le site de stockage souterrain de déchets. Pour ouvrir la séance, Johann-Christian Schmiereck, gérant de GSES, informe la population sur le site de stockage souterrain de déchets. Il déploie beaucoup d'efforts pour rassurer la population, en indiquant que le site de stockage est déjà en exploitation depuis 2005. Que cette mise en exploitation avait été précédée d'une procédure d'autorisation et de contrôle administrative de plusieurs années. Qu'il n'y avait eu qu'une seule objection dans le temps. Ensuite il ajoute que le site de stockage se trouve à bonne distance de Sondershausen, dans la partie nord de la mine de potasse. Que les matières importées du site de stockage français de Stocamine comportaient essentiellement de l'arsenic et du mercure.

Il explique : « L'obtention du marché ne s'explique pas par le fait que notre offre était la mieux-disante ». Bien au contraire, c'étaient les réglementations de sécurité qui auraient décidé de l'attribution. Il assure : « Les substances sont tout à fait identiques à celles que nous stockons d'ores et déjà depuis 2005 ». Par ailleurs, M. Schmiereck souligne l'extraordinaire sécurité de la situation géologique du dôme de sel.

Ensuite, la parole est passée à l'assemblée des citoyens. « Vous avez si bien expliqué les choses que l'on pourrait tous rentrer chez nous. Mais nous n'allons pas le faire », dit le premier intervenant. Il exige que désormais, les déchets toxiques soient éliminés sur leur lieu de production. Par ailleurs, il regrette le préjudice subi par l'image de marque de la ville de Sondershausen. « Sondershausen est loin, pourquoi se gêner » - soupire-t-il. De toute façon, le prochain « viol de la nature » était déjà programmé, avec l'installation d'une centrale hydroélectrique à accumulation par pompage.

Le maire, Joachim Kreyer (CDU), rappelle que les documents de programmation avaient été tenus à disposition de la population en double exemplaire à l'époque. « Nous étions surpris de n'avoir de retour que de la part d'un seul citoyen », se souvient-il. Il rappelle par ailleurs que le remblaiement de galeries est pratiqué dans la mine de Sondershausen depuis le milieu des années 1990, et qu'à l'époque, on y stockait également des éléments de filtration issus d'incinérateurs de déchets. Que depuis l'ouverture du site de stockage souterrain de déchets il y a de cela huit ans, l'installation fonctionne sans aucun problème. « Mais à présent, le ton monte - donc nous nous sommes rapprochés de suite et nous avons décidé qu'il fallait informer la population. »

M. Kunze de l'école professionnelle de Sondershausen estime que peu de citoyens de Sondershausen réalisaient les véritables dimensions de cette activité de stockage : « 20 000 à 40 000 tonnes par an, c'est une quantité énorme. » Il pose alors cette question : « Et pourquoi déstocke-t-on ces déchets en France ? Je vais vous le dire : parce qu'il y a eu un incendie. Et pourtant on nous dit toujours qu'ils ne sont pas inflammables. Pour le site d'Asse, c'est pareil, ils nous ont toujours dit que le puits était sec. » M. Schmiereck rétorque : « Les rapports d'expertise confirment que la mine est sèche. » Le chef de la mine de GSES,

1 sur 3 10/12/2014 06h18

M. Kießling, rappelle qu'à Sondershausen, il s'agit d'une strate de sel, non d'un dôme, comme dans le cas du site d'Asse. « Ce site de stockage est sec, il est protégé par les strates environnantes. Les gisements de sel présents ici sont stables depuis 250 millions d'années », explique-t-il.

Rainer Scheerschmidt (VIBT), élu du Kreistag (conseil du district), doute qu'il n'y ait eu qu'un seul citoyen qui soit venu consulter les documents d'autorisation. « Rien que nous, nous nous sommes présentés avec quatre représentants de l'association Nubi », ajoute-t-il. « Je me le demande : Quels plans ont été mis au point en cas d'avarie ? Pourquoi ces saletés toxiques ont-elles besoin d'être stockées précisément chez nous ? Que se passe-t-il si l'eau de la centrale hydroélectrique s'infiltrait dans la mine ? Comment la population sera-t-elle alertée en cas d'avarie ? »

M. Schmiereck y répond : « L'Etat Français a décidé qu'il fallait confiner les substances de manière sûre. Un tel confinement sûr n'est pas possible en France, or chez nous, il l'est. » L'assemblée multiplie les signes de mécontentement. M. Kießling, chef de la mine, répond qu'à l'éventualité d'une avarie : « Le site de stockage de déchets en France n'a pas seulement stocké des substances solides comme c'est le cas à Sondershausen. Ce sont d'autres substances qui se sont enflammées. Et pour le clarifier tout de suite : Nous n'avons pas le droit de stocker des substances inflammables, ou susceptibles de dégager des gaz ou des liquides. » Il explique qu'à titre de protection incendie, existe des portails à fermeture automatique, capables de confiner les différentes cellules de stockage de manière hermétique. Même en cas d'incendie, aucun gaz ne saurait s'échapper. « Toutes ces mesures font partie du plan d'avarie et de prévention des risques. De plus, l'équipe de sauvetage de la mine est préparée », explique M. Kießling.

M. Martin, de l'Office des Mines, refait un point sur la procédure d'autorisation du site de stockage. Il rappelle que neuf personnes avaient consulté les documents du programme, et qu'une seule personne avait formulé une objection. « Chacun est libre de décider du degré d'exhaustivité de l'information qu'il recherche. Malgré tout, la participation devrait permettre d'informer un large public », explique-t-il. L'Office d'Administration du Land avait indiqué que toutes les autorisations requises ayant été produites, il avait bien fallu autoriser le stockage des déchets toxiques français.

M. Uwe Dönhoff, de la commission de promotion de l'activité économique de la municipalité, suscite de vives réactions de mécontentement avec cette intervention : « Lorsque les magasins de bricolage stockent des pots de peinture ou des articles pyrotechniques, le risque est bien plus important. De plus, il s'agit de sauvegarder 200 emplois. Il ne faut pas l'oublier. » Le débat se porte ensuite sur le mode de livraison des substances toxiques. Monsieur Schmiereck promet : « Nous avons prévu un système de sauvegarde double, voire triple. De plus, il s'agit de substances solides, que l'on pourrait récupérer par aspiration, en cas d'urgence ». Malgré ces paroles rassurantes, l'assemblée présente semble très mal à l'aise à l'idée de voir des camions de déchets circuler dans les environs.

« Je suis bien conscient qu'aucune technique n'est sans risques », explique le maire, Monsieur Kreyer. A cela, le chef de la mine, M. Kießling, répond en se référant à une procédure de vérification et de certification très poussée des conteneurs. « Ceux que cela met mal à l'aise feraient bien de se tenir à l'écart des camions-citernes de fioul, et de biogaz aussi », ajoute M. Kießling.

Gerhard Axt, de l'association Nubi, intervient à son tour : « Les affaires sont plus juteuses avec le site de stockage souterrain de déchets qu'avec la mine ouverte au public, qui elle, a fait bien plus pour la région. On ne veut pas de ça à Sondershausen. » M. Schmiereck rétorque que le marathon souterrain n'a pas été annulé à cause du site de stockage de déchets, mais pour des raisons de sécurité. Et que les bénéfices dudit site de stockage de déchets permettent justement de maintenir la mine, déficitaire, ouverte au public. « C'est exactement ce que nous avons exposé au conseil municipal. »

Et M. Schmiereck de clarifier : « Nous ne stockons pas du gaz moutarde en provenance de Syrie, mais uniquement des sels issus d'un processus de combustion, qui ne présentent aucun risque. De plus, aucun gramme n'a encore été stocké dans le site de stockage souterrain de Sondershausen ».

Le ton monte, et l'un des citoyens lance : « Il n'y a que 15 salariés dans le site de stockage ». « Et que sommes-nous censés en faire ? Vous voulez qu'on les vienne tous ? » demande le gérant de GSES, sur un ton acide. Car indirectement, cela concernerait 239 collaborateurs. Le maire non plus n'est pas épargné : « Que faites-vous sur le podium ? Pourquoi n'êtes-vous pas assis dans le parquet, avec vos citoyens ? » demande quelqu'un dans l'assemblée. « C'est la société GSES que je soutiens, pas le site de stockage de déchets », rétorque le maire, M. Kreyer. « Je serais immédiatement de l'autre côté de la table si j'avais l'impression qu'on néglige la sécurité. »

Joachim Hey demande si GSES reçoit des subventions publiques de l'état. A cela, le gérant, M. Schmiereck, répond clairement : « Non. » M. Hey demande à avoir un point sur la situation du dossier demande de la centrale hydroélectrique à accumulation par pompage : « Nous ne sommes pas en faveur de cette centrale », clarifie M. Schmiereck sa position. Et pour la première fois de la soirée, il a droit à des applaudissements. « La procédure d'autorisation montrera s'il y a compatibilité, et dans quelle mesure, entre les deux projets », ajoute le Maire, M. Kreyer. « Les administrations allemandes comme l'Office d'Administration du Land de Weimar n'ont pas la réputation d'accorder leurs autorisations à la va-vite ».

Klaus Simionoff de Sondershausen dit qu'entre-temps, l'Allemagne compte environ 80 % des sites de stockage souterrain de déchets. « L'Union Européenne doit nous soutenir avec une brigade de pompiers professionnels », ajoute-t-il. Que cela faisait de l'Allemagne le dépôt d'ordures de l'Europe entière. « Je suis tout à fait d'accord avec vous », concède M. Schmiereck. Et d'ajouter qu'un soutien à l'équipe de secours de la mine était du ressort de la politique, et tout à fait souhaitable.

A la question posée, le chef de la mine, M. Kießling, souligne que le site de stockage n'occupe que les quartiers défruits de la mine. Que l'extraction de sels potassiques n'est pas compromise par l'activité de stockage. Une citoyenne estime qu'il fallait plutôt s'intéresser à la question de savoir comment la production de tels déchets dangereux pouvait être évitée : « Qu'allons-nous faire, une fois toutes les mines remblayées ? » A la fin, la plupart des citoyens ont pu rentrer chez eux avec l'impression d'en savoir un peu plus long. De toute façon, on ne s'attendait guère à voir GSES déployer une offensive de charme. M. Schmiereck, gérant de GSES, promet néanmoins qu'à présent, on essaierait de faire en sorte qu'une partie des citoyens mécontents puisse se rendre compte par elle-même, sur site, de l'activité de stockage.